

Mémoire de l'Éco de la Pointe-aux-Prairies

dans le cadre de la consultation portant sur le traitement des matières
organiques

présenté à l'Office de consultation publique de Montréal

le 5 décembre 2011

Éco de la Pointe-aux-Prairies

9140 boul. Perras • Montréal • H1E 7E4
514-648-9177 • 514-642-8379
info@ecopap.ca

Présentation

L'Éco de la Pointe-aux-Prairies est un organisme à but non lucratif à vocation environnementale porteur du programme Éco-quartier de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Sa mission est d'accompagner la communauté de l'arrondissement dans l'adoption de comportements écoresponsables et de l'aider à acquérir les ressources nécessaires pour améliorer son environnement. Les domaines d'intervention de l'Éco de la Pointe-aux-Prairies sont les suivants :

- **3RV (Réduction à la source, Réemploi, Recyclage et Valorisation) :** Réduire la quantité de déchets envoyée à l'enfouissement en encourageant la participation à la collecte sélective et à la gestion responsable des matières résiduelles;
- **Embellissement :** Améliorer la qualité visuelle du paysage urbain;
- **Nature en Ville :** Améliorer la qualité de l'environnement par l'adoption citoyenne d'habitudes écoresponsables;
- **Propreté :** Sensibiliser au maintien de la propreté dans l'arrondissement.

Mise en contexte

L'Éco de la Pointe-aux-Prairies œuvre depuis sa création dans le domaine de la sensibilisation à la saine gestion des matières résiduelles. Le programme Éco-quartier de la Ville de Montréal a été lancé en 1995, dans un contexte où l'amélioration de la participation à la collecte sélective des matières recyclables et le verdissement des quartiers était au cœur des préoccupations de l'administration municipale. À cette époque, le compostage domestique n'était pas très répandu au sein des ménages montréalais. Plusieurs mythes subsistaient sur le sujet et la conscientisation sur la production des déchets n'était pas celle que l'on connaît aujourd'hui. Nous émettons l'hypothèse que les citoyens n'auraient en général pas été prêts à l'époque pour la participation à une collecte de matières putrescibles. Mais, aujourd'hui, une proportion appréciable de familles font du compostage domestique et participent à des projets de compostage communautaire. Plusieurs autres réclament la collecte des résidus alimentaires et se disent disposés à y participer lorsqu'elle sera offerte.

Nous nous sentons concernés par la Consultation publique sur le traitement des matières organiques puisque l'implantation des centres de biométhanisation et de traitement des résidus verts permettra la mise en œuvre de la collecte des résidus alimentaires pour l'ensemble des habitations de 8 logements et moins de notre territoire. Cela représente un potentiel de réduction des déchets enfouis très important.

Notre mémoire portera plus spécifiquement sur le centre de biométhanisation en bâtiment fermé de 60000 tonnes prévu sur une partie du site de l'ancienne Carrière DEMIX, sur le territoire de la Ville de Montréal-Est. Nous n'émettons pas de commentaires sur le centre pilote de prétraitement des ordures ménagères puisque nous préconisons en premier lieu une offre de service adéquate au niveau de la gestion des matières résiduelles et souhaitons que les efforts soient portés vers la réduction de la production des déchets.

1- Nécessité de mettre en place rapidement la collecte des résidus alimentaires

Considérant qu'en 2008, le taux de récupération et de valorisation des matières organiques était de 8% à Montréal, ce qui est bien en deçà de l'objectif de 60% qui était fixé dans le cadre du Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR) 1998-2008, nous croyons qu'il est important d'aller de l'avant et de mettre en œuvre un projet de traitement des matières putrescibles où l'équité territoriale est respectée et dans lequel l'atténuation des nuisances a été considérée. En regard des éléments présentés par la Ville de Montréal, le choix des sites et des technologies a été effectué sur la base de ces critères.

La Ville de Montréal est en retard en considération des plans environnementaux qui ont été publiés au cours des dernières décennies. Citons par exemple le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2006 de la CMM dont les Mesures 5 à 8 visaient la mise en place de services reliés aux matières organiques avant le 31 décembre 2010 :

Mesure 5	Implanter un service de collecte porte-à-porte des résidus verts pour les habitations de huit logements et moins.
Mesure 6	Implanter un service de collecte sélective porte-à-porte pour l'ensemble des matières putrescibles pour les habitations de huit logements et moins.
Mesure 7	Assurer la mise en place d'aires dédiées à la récupération des matières putrescibles pour en faciliter l'apport volontaire.
Mesure 8	Interdiction de jeter les rognures de gazon avec les ordures ménagères.

De ces mesures, il n'y a que le service de collecte porte-à-porte des résidus verts pour les habitations de huit logements et moins qui a été mis en place, mais il nécessiterait actuellement une bonification, car il n'est pas offert durant toute la saison estivale. Pour la plupart des arrondissements de Montréal, il n'y a présentement que 8 collectes au printemps et 8 collectes à l'automne. Ce calendrier nuit à la promotion de la collecte, car les citoyens ont du mal à acquérir l'habitude d'y participer. Puis, cela empêche de procéder à l'interdiction de jeter les rognures de gazon avec les ordures ménagères.

L'implantation des infrastructures de traitement des matières organiques est le moyen qui permettrait l'atteinte de l'objectif de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles Plan d'action 2011-2015 visant à bannir d'ici 2020, l'enfouissement des matières organiques. Il est donc impératif de mettre en place les infrastructures de traitement pour débiter les services de collecte et optimiser le volume de matières qui sera récupéré. Puis, il

faut éviter les retards dans ces démarches afin de ne pas perdre le financement provincial dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage.

2- Site choisi répondant aux critères d'acceptation

Il est primordial que les infrastructures s'harmonisent bien à l'environnement et la communauté à l'intérieur desquels elles s'implanteront. Les choix du site et de la technologie du centre de biométhanisation prévu pour le secteur Est présentent un bilan satisfaisant à l'égard des critères de base pour la sélection des sites et les aspects connexes à considérer, autant au niveau des lignes directrices du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP) que de l'agglomération.

Puis, selon l'*Étude préliminaire d'impact des émissions d'odeurs des infrastructures proposées* produit en juillet 2010 par la firme Odotech, le site de l'ancienne carrière Demix est celui qui est jugé le plus intéressant au niveau de l'aspect odeur (p.61), ce qui peut être un élément rassurant pour les populations résidant dans les quartiers avoisinants.

3- Importance de réduire le transport des matières

Les déchets ultimes ramassés font déjà de longs trajets pour être enfouis à l'extérieur de Montréal. Il est estimé que les ordures ménagères parcouraient en 2008 en moyenne 40 kilomètres (PGMR 2010-2014, p.18). Il est alors essentiel de privilégier le traitement local des matières putrescibles.

La collecte des déchets devra être effectuée sur le territoire à une fréquence d'une fois par semaine d'ici à 2014 dans le cadre de l'action 9.1 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014. Le changement de fréquence a été mis en place sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles depuis janvier 2011. Les citoyens des habitations de huit logements et moins apprécient en majorité ce changement puisqu'ils disent qu'ils ne voyaient pas le besoin de deux collectes hebdomadaires depuis que la collecte des matières recyclables permet de réduire le volume de déchets destinés à l'enfouissement.

L'ajout de la collecte des résidus alimentaires, si elle est combinée à la collecte des résidus verts durant les saisons le nécessitant, permettrait donc la mise en place de la nouvelle collecte sans camionnage supplémentaire par rapport à ce qu'il se fait actuellement dans les territoires où la collecte a lieu deux fois par semaine. Une collecte combinée nécessiterait des camions avec compartiments séparés ainsi que des consignes claires concernant les contenants autorisés pour les deux types de résidus putrescibles.

4- Demande à prévoir au niveau des immeubles de neuf logements et plus

Les résidants des maisons unifamiliales et des petits immeubles ont, en général, moins d'obstacles les empêchant de participer à la collecte des résidus alimentaires. Les immeubles de neuf logements et plus ont été exclus des objectifs liés à la valorisation des résidus alimentaires, mais il serait intéressant que d'autres solutions soient envisagées pour leur permettre de récupérer ces résidus dans le but de les valoriser, notamment par des lieux d'apport volontaire ou bien par l'installation de composteurs communautaires dans les parcs adjacents aux immeubles participants. Cela permettrait aussi d'offrir une solution à ceux qui éprouvent des difficultés avec le changement de la fréquence des collectes de déchets avec, par exemple, l'odeur dégagée par leurs ordures, la présence de vermine ou tout simplement le manque d'espace pour les déchets et les contenants adaptés.

5- Favoriser la participation des citoyens

Dans le but de faciliter la transition vers la participation des citoyens à la collecte des résidus alimentaires, il y a une nécessité de prévoir des équipements adéquats pour le secteur résidentiel, comme les bacs bruns et des sacs appropriés pour éviter les risques d'odeur et de vermine. Il est important d'offrir des outils reconnaissables et distincts des autres collectes. Il y a une confusion à prévoir avec les résidus verts, pour lesquels les sacs de papier et les contenants réutilisables de grande dimension devraient être les contenants autorisés. Puis, il sera nécessaire d'accompagner le début du service de collecte de résidus alimentaires d'une campagne de sensibilisation favorisant la participation des citoyens. Les éco-quartiers des différents arrondissements de Montréal seront des acteurs importants dans cette démarche et ce, par leur proximité avec les populations locales et leur expertise de sensibilisation sur le terrain. Ils préconisent des approches adaptées aux différentes clientèles, favorisent une bonne utilisation des contenants à long terme et contribuent à atténuer les craintes des citoyens par leur accessibilité en cas de problématiques particulières.

6- Apport suffisant de matières

Nous appuyons la volonté d'offrir la collecte et le traitement des matières organiques aux Institutions, Commerces et Industries (ICI) lors de l'ouverture du centre de biométhanisation. Ces ententes permettront l'apport d'un volume suffisant de matières putrescibles. Cela dit, il serait primordial que la participation des ICI n'empêche pas la valorisation des matières du secteur résidentiel à plus long terme.

Actuellement, très peu de ces organisations participent à un programme privé de collecte et de valorisation de matières organiques. La plupart des ICI ne produisent pas individuellement un volume suffisamment important pour justifier les coûts d'un contrat de

collecte de matières organiques avec un entrepreneur privé. Il s'agit donc d'une opportunité non négligeable de valorisation d'un volume important de matières organiques. Puis, la participation des ICI permet aussi l'éducation des travailleurs et des utilisateurs qui fréquentent ces établissements. Cela pourrait permettre de sensibiliser les membres des ménages qui ne seront pas rejoints par les autres moyens de communication et qui seront ensuite plus enclins à acquérir les mêmes habitudes de gestion des matières résiduelles dans leur résidence. Nous observons régulièrement cette influence au niveau de la récupération des matières recyclables au sein des établissements scolaires.

Bref, nous souhaitons que les efforts soient mis de l'avant pour mettre en place rapidement la collecte des matières putrescibles et ainsi augmenter significativement le pourcentage de valorisation de ces matières. Nous estimons que l'implantation des infrastructures devra s'accompagner d'une planification des services de collecte qui tiendront compte des besoins des citoyens et particularités des différents arrondissements. Puis, nous souhaitons que les éco-quartiers soient étroitement impliqués dans le processus afin de favoriser un travail de sensibilisation adéquat auprès des citoyens lorsque le service de collecte sera offert.